



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 25 JANVIER 2017 à 20h00**

**Présents : 22 – Pouvoirs : 3 – Absent : 1**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Thierry VEURIOT de ses fonctions de conseiller municipal pour raisons familiales. Son successeur sera installé à la prochaine séance.

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2016**

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2016 et le 31/12/2016 dans le cadre de sa délégation générale.

***Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité***

#### **III – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises durant l'année 2016, concernant l'acquisition de terrains ou biens immobiliers à titre onéreux ou à titre gracieux.

***Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité***

#### **IV – AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES**

La « loi Macron » a modifié le Code du Travail et notamment les règles d'ouverture des commerces le dimanche et le régime des « dérogations accordées par le Maire ».

Le Casino Supermarché situé sur la commune a déposé une demande le 22 novembre 2016 en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir au public 12 dimanches en journée.

Il est décidé d'accorder la dérogation sollicitée aux établissements de commerce de détail et notamment au Casino Supermarché pour ouvrir au public 12 dimanches sur l'année 2017.

***ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (C.Palme)***

#### **V – DÉTERMINATION DES 37 NOUVEAUX ASSUJETTIS À LA PAC SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DES CRÊTES ET CHEMIN DES ORANGES**

Suite aux travaux d'assainissement effectués sur le chemin des Crêtes et le chemin des Oranges, une liste des 37 nouveaux raccordés (ou raccordables) au réseau a été élaborée. Les propriétaires concernés auront l'obligation de se raccorder au réseau dans un délai de deux ans.

Le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) appliqué sera celui fixé par délibération du 13 septembre 2012, soit 1000 €uros qui sera à réglé au Trésor Public.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VI – CESSION GRATUITE CHEMIN DE MÛRE (Entreprise PRB)**

Afin de faciliter les travaux d'aménagement du carrefour situé chemin de Mûre et route d'Heyrieux, une cession de terrain a été rendue nécessaire pour environ 395 m<sup>2</sup> avec l'entreprise PRB. Il convient de procéder à la régularisation notariée de cette cession à titre gracieux.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VII – ACHAT DE TERRAIN RUE DU STADE**

Pour faciliter l'intégration dans le paysage de la future maison médicale, la Commune a reçu l'accord de Monsieur Bernard BOUVIER pour un détachement d'environ 300 m<sup>2</sup> de sa parcelle cadastrée AO 194, située rue du Stade. Une promesse de vente pour un montant de 78 500 €uros a été signée le 2 janvier 2017.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **VIII – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Du fait des nouvelles modalités de financement mises en œuvre par la Région en vue de soutenir des projets la Commune pourrait être éligible à des subventions, notamment pour le projet de réaménagement du pôle administratif communal en cours.

Il est décidé de solliciter l'aide de la Région pour un montant de 50 000 €uros.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IX – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE INFOCOM**

La Commune, par le biais de la Société INFOCOM-FRANCE, a obtenu la mise à disposition d'un véhicule (trafic 9 places) dont le coût des loyers est couvert par le montant des recettes publicitaires récoltées auprès de différents annonceurs locaux (à ce jour 22).

Ce véhicule pourra être utilisé par les associations locales qui en feront la demande auprès de la Commune. Une convention de prêt a été établie et sera signée par les futurs utilisateurs.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 2 MARS 2017 à 20h00**

**Présents : 23 – Pouvoirs : 3 – Absent : 1**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2017**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **III – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016**

**COMMUNE** : Adopté par 21 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Mmes MURILLO – PONCET et DURAND)

**EAU POTABLE** : Adopté à l'UNANIMITÉ

**ASSAINISSEMENT** : Adopté à l'UNANIMITÉ

(Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

#### **IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017.

***ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)***

#### **V – PROJET DE MAISON MÉDICALE – VALIDATION DU COMPROMIS AVEC SEMCODA POUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Afin de faciliter la réalisation de la Maison Médicale, la SEMCODA souhaite se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la commune jouxtant la parcelle concernée par le projet. Il est proposé que la moitié du montant de l'acquisition soit convertie en actions au sein de la SEMCODA.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à la réalisation de l'opération « Maison Médicale », le Conseil Municipal accepte la cession onéreuse de la parcelle concernée d'une surface de 287 m<sup>2</sup> et la souscription au capital de SEMCODA.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VI – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE P.L.H. INTERCOMMUNAL – 2017/2022**

Le Conseil Communautaire de la C.C.E.L. a arrêté le projet de P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) résultant d'une coopération en la C.C.E.L., les communes membres, les services de l'Etat, le SEPAL et les bailleurs sociaux.

Chaque commune de la C.C.E.L. doit formuler un avis sur l'ensemble de ce dossier établi pour une durée de 6 ans.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – DÉTERMINATION DES TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES ET ESPACES COMMUNAUX**

Considérant que les tarifs de location des salles proposées à la location (salle Marcelle Genin et Espace DesLyres) n'ont pas évolués depuis décembre 2001 ; il convient donc de revoir ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Compte tenu de l'achat par la commune du Domaine de Rajat, il convient de fixer les tarifs et modalités de réservation pour les différents espaces ou salles proposés à la location (aires de pique-nique, ex pavillon d'été, etc...).

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VIII – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU DÉCLASSEMENT DES AUTOROUTES A6/A7**

Le déclassement de ces deux autoroutes a été décidé par la Métropole du Grand Lyon sans aucune concertation préalable avec les élus de l'Est et du Sud Lyonnais, ni des départements limitrophes qui pourtant seront fortement impactés par les itinéraires de déclassement. Par ailleurs, le SCOT de l'agglomération lyonnaise réalisé en 2010 avait anticipé l'éventualité du déclassement de l'A6/A7 en précisant que cette procédure était conditionnée par la mise en œuvre des travaux et des réalisations du Contournement Ouest de Lyon.

Considérant que ces deux conditions préalables n'ont pas été observées, le Conseil Municipal demande que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise (SCOT).

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

La séance est levée à 20h50.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 22 MARS 2017 à 20h00**

**Présents : 22 – Pouvoirs : 4 – Absent : 1**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

➤ Section de Fonctionnement : 6.339.594,34 €

➤ Section d'Investissement : 8.291.000,00 €

**DÉTAIL DU VOTE :**

- **Dépenses de Fonctionnement** (sauf article 6574 – subventions)

**ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

- **Article 6574 « subventions »**

**ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR** – 4 conseillers ne prenant pas part au vote (C.Palme – C.Trolliet – C.Leclair – S.Belver).

- **Recettes de Fonctionnement**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- **Dépenses d'Investissement**

**ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

- **Recettes d'Investissement**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

➤ **BUDGET DE L'EAU**

➤ section exploitation

145.000,00€ } avec reprise des résultats antérieurs

➤ section investissement

520.000,00 € } et des reports de crédits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

➤ **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- section exploitation 160.000,00 € } avec reprise des résultats antérieurs
- section investissement 243.522,36 € } et des reports de crédits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**III – DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Il est décidé de reconduire les taux de référence de l'année 2016 tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IV – DÉTERMINATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES DES SYNDICATS 2017**

La commune a la possibilité de fiscaliser tout ou partie des participations dues au syndicat intercommunal SYDER (articles L 5212-19 et L 5212-20 du C.G.C.T.). Compte tenu des charges 2017 du SYDER, il est proposé de FISCALISER la totalité de ces charges.

**ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**

**V – RÉVISION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

Suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, il convient de modifier les indices de référence pour le calcul des indemnités allouées au titre des fonctions d'élus du Maire et des Adjointes. Il est décidé de fixer le montant de ces indemnités au taux maximal en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est également décidé que le montant de ces indemnités suivra automatiquement les revalorisations du point d'indice.

**ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)**

**VI – BILAN ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2016**

Depuis 2008, les communes doivent publier la liste des marchés publics passés l'année précédente. La liste 2016 est présentée à l'assemblée.

**Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.**

**VII – AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LES PERMIS DE CONSTRUIRE DU LOCAL FESTIF ET DE L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Il convient d'autoriser le Maire à déposer les permis de construire relatifs à la construction d'un local festif (49 m<sup>2</sup>) ainsi que de l'extension du restaurant scolaire (599,57 m<sup>2</sup>).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VIII – CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE TOUSSIEU POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES**

### **VERTS DU GIRATOIRE « CHEVAL BLANC »**

La participation communale pour 2016 est acceptée. Il est proposé de convenir d'une convention pluriannuelle pour les années 2017-2020 avec production chaque année d'un état détaillé des sommes réellement mandatées pour cet entretien.

Mr le Maire est chargé de signer les conventions et d'engager les démarches administratives nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **IX – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY »**

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **X – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « MJC ADOSPHERE »**

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC ADOSPHERE ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **XI – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « RAM LA MARELLE »**

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « LA MARELLE » (Relais Assistantes Maternelles).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **XII – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « L'ARBRE QUI DANSE »**

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'ARBRE QUI DANSE » (crèche – halte-garderie).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20h45.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 26 AVRIL 2017 à 20h00**

**Présents : 25 – Pouvoirs : 2**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2017**

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/01/2017 et le 31/03/2017 dans le cadre de sa délégation générale.

***Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité***

#### **III – DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 1/2017 – BUDGETS PRINCIPAL ET EAU POTABLE**

##### **BUDGET PRINCIPAL :**

Cette Décision Modificative concerne le versement de la subvention aux associations ayant participé à la journée de l'environnement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **BUDGET EAU POTABLE :**

Il s'agit d'un virement de crédits d'un article comptable à l'autre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – CESSION DE TERRAIN COMPLÉMENTAIRE À AMALLIA POUR RÉALISATION DES**

##### **LOGEMENTS SOCIAUX « CADRAN II »**

Lors des études préalables, il est apparu nécessaire de céder également une partie des parcelles AE 114 pour environ 17 m<sup>2</sup> et AE 235 pour 130 m<sup>2</sup>, appartenant également à la Commune de Saint Pierre de Chandieu, du fait notamment de la proximité du projet avec le périmètre de non aedificandi de la canalisation CVM.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **V – ACHAT DE TERRAIN ET INDEMNITÉS POUR TRAVAUX SUR RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES**

Des travaux ont été engagés sur le chemin de Satolas visant à supprimer les risques d'inondations dans le lotissement « Le Pré St Pierre ». Deux puits perdus ont été posés et le fossé longeant la parcelle AE 195 (sur une partie) a été agrandi.

Cette parcelle appartient à Monsieur Serge PIOLAT et indivis domiciliés à St Pierre-de-Chandieu et est cultivée.

Il convient de procéder à l'achat de la partie de la parcelle concernée et de verser une indemnisation au titre de la perte de cultures pendant le chantier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – MODALITÉS DE FOURNITURE DE COMPOSTEURS AUX HABITANTS**

La commune a procédé à l'achat auprès du SMND de 50 composteurs qui seront proposés aux habitants moyennant une participation financière de 10 €. L'enlèvement, après règlement, se fera auprès du gardien de la salle à vocation pluraliste, lors des permanences prévues à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – RECRUTEMENT D'UN AGENT TEMPORAIRE POUR MISSION SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL**

Afin de mettre en place ou de mettre à jour les documents ou procédures relatives à la Prévention, à l'Hygiène, la Santé et la Sécurité des Travailleurs (agents de notre collectivité), ainsi que les documents réglementaires relevant des ERP – IOP situés sur la commune, il est décidé le recrutement d'un agent temporaire pour une période de 3 mois (du 1<sup>er</sup> juin au 31 août inclus) renouvelable une fois.

Cet agent assurera les fonctions d'Ingénieur Prévention SST à temps non complet (17h30 par semaine).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VIII – REPRISE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Un habitant avait acheté une concession trentenaire au cimetière communal. Ayant quitté St Pierre-de-Chandieu, il propose à la commune de procéder à un rachat de ladite concession libre de toute sépulture.

Cette concession ayant été achetée il y a 15 ans, l'indemnité correspondra à la moitié de la somme versée par l'acheteur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **IX – DÉTERMINATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Par délibération du 23 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé le rachat du matériel appartenant au Syndicat Intercommunal de Rajat suite à l'achat par la Commune du Domaine de Rajat. Il convient donc d'en prévoir l'amortissement sur l'exercice 2017.

La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 31 MAI 2017 à 20h00**

**Présents : 22 – Pouvoirs : 4 – Absent : 1**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – VALIDATION DU CALENDRIER DE L'AD'AP**

Tous les bâtiments communaux doivent être rendus accessibles à tous y compris aux personnes présentant un handicap, quel qu'il soit. Les communes peuvent échelonner les travaux à effectuer sur plusieurs années et un calendrier a donc été établi en ce qui concerne notre commune et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **III – ÉCHANGE DE PROPRIÉTÉS AVEC LE C.C.A.S.**

Un échange de propriétés entre le C.C.A.S. et la commune est prévu afin de procéder à l'aménagement du centre du village. Le dossier avait été présenté en commission générale en présence des membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 26 avril dernier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – RÉVISION DE PRIX DES REPAS PRIS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU TICKET DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Suite aux augmentations des matières premières et des coûts de gestion des services, une révision d'environ 1,50 % des prix des repas servis au restaurant scolaire et du ticket de garderie périscolaire est proposée, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

- |  |        |
|--|--------|
| - Quotient inférieur à 305 €           | 3,10 € |
| - Quotient de 306 à 458 €              | 3,70 € |
| - Quotient de 459 € et +               | 4,35 € |
| - Repas personnes âgées ou extérieures | 6,70 € |
| - Tarif spécial enfant allergique      | 2,20 € |
- **un tarif spécial est créé pour chaque repas pris sans enregistrement sur le Portail-Famille, ou présence non signalée dans les délais\* : 7,50 €**

\*Pour rappel enregistrement au plus tard le mercredi midi, pour une présence la semaine suivante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****V – PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE POUR GESTION DU RAM « LA MARELLE »**

Du fait des difficultés rencontrées par le bureau de l'association pour se renouveler et afin de pérenniser cette activité, l'association a décidé lors d'une assemblée générale extraordinaire le 4 Mai 2017, de confier la gestion de la structure à l'entreprise privée à but non lucratif dénommée MUTUALITE FRANÇAISE qui possède l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer son développement.

Les références de la MUTUALITE FRANÇAISE dans le Rhône sont nombreuses. Cet organisme gère des micro-crèches, R.A.M. et Crèches et il est reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il convient d'obtenir l'accord du Conseil Municipal pour valider la convention à intervenir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****VI – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

A la demande de plusieurs agents, il est proposé de mettre en place un Compte Epargne Temps permettant de stocker (sur demande écrite de l'agent), dans la limite maximale de 40 jours, des jours issus de l'ARTT ou des jours de congés annuels (pour la fraction comprise au-delà du 20<sup>ème</sup> jour) ou des heures supplémentaires effectuées mais non récupérées pour des raisons de nécessité de service (après validation du chef de service), en vue de les utiliser ultérieurement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****VII – PERSONNEL COMMUNAL – CRÉATION D'UN EMPLOI AIDÉ POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Suite au départ de plusieurs agents (ayant notamment fait valoir leurs droits à la retraite) au sein des services administratifs, la commune souhaite mettre en place un emploi aidé qui permettrait de pallier à la diminution d'effectifs.

Ce CAE s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du CAE est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap emploi pour le compte de l'Etat.

Il est proposé de créer un emploi de CAE à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 au sein des services administratifs pour une durée de 12 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ****VIII – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2018**

Il est procédé en public au tirage au sort des 12 jurés d'assises, qui devront être âgés de plus de 23 ans au cours de l'année 2018.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 5 JUILLET 2017 à 20h00**

**Présents : 23 – Pouvoirs : 4**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017**

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/03/2017 et le 30/06/2017 dans le cadre de sa délégation générale.

***Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité***

#### **III – DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA CONCLUSION D'UNE TRANSACTION SUITE À DÉCISION JUDICIAIRE**

Après saisine du Tribunal Administratif par un agent, suite à son licenciement en 2014 alors qu'il était stagiaire au sein des services municipaux, et après plusieurs années de procédure, un accord a été trouvé moyennant le versement d'une somme nette et définitive.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le protocole transactionnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2017 – BUDGET PRINCIPAL**

Il s'agit principalement de budgéter le montant de la somme à verser suite à la décision judiciaire ci-dessus et de procéder au versement de la subvention de base à trois nouvelles associations communales créées après le vote du budget primitif 2017 (Lyon-LVIV petits souliers d'Ukraine – Les lames de St Pierre et Eresi) ainsi que d'une subvention exceptionnelle à une association.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **V – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU RÉGIME DES ASTREINTES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES**

Il est nécessaire de modifier la délibération prise en 1999 relative aux indemnités d'astreintes, afin de déterminer après avis du Comité Technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

La délibération en date du 30 avril 2014, par laquelle l'assemblée avait attribué au Maire l'ensemble des délégations (24 attributions), doit être modifiée suite à la modification de la loi en 2015 par l'ajout de 2 nouvelles attributions (droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au code rural et de la pêche maritime ET demande d'attribution de subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CESSION DE LA VOIRIE DU « CLOS DU CENTRE » À LA COMMUNE**

Dans le cadre du projet « cœur de village » il est apparu nécessaire pour revitaliser et embellir le centre de la commune et faciliter l'organisation de la circulation, d'intégrer la voie piétonne et le parking privés dénommés « allée du Clos du Centre » dans la réflexion d'ensemble.

Les copropriétaires et leur syndic ont accepté une cession à titre gratuit à certaines conditions (maintien de l'allée en voie piétonne, prise en charge par la commune des réseaux enterrés et maintien des 22 place de stationnement existantes, prise en charge par la commune des frais engendrés par cette cession, constitution éventuelle d'une servitude pour le débord des balcons de la propriété de la commune).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 12 JUILLET 2017 à 08h00**

**Présents : 19 – Pouvoirs : 4 – Excusées : 2 – Absente : 1**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Chantal PALME de son poste de Conseillère Municipale.*

#### **I – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2017**

Le décret permettant aux communes de revenir sur la semaine à 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire est paru au Journal Officiel. Les deux conseils d'écoles (maternelle et élémentaire) ont été réunis et ont confirmé le souhait d'une grande majorité des parents d'élèves qui avaient questionné sur ce projet en validant l'abandon des TAP ainsi que des cours le mercredi matin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – CRÉATION D'UNE ÉCOLE MUNICIPALE DU SPORT**

Compte tenu du peu de temps laissé aux parents pour organiser la rentrée prochaine de leurs enfants et afin de leur permettre d'avoir une solution de garde pour compenser les cours du mercredi matin, la Municipalité propose la création d'une école municipale du sport qui sera effective à partir de septembre 2017 et qui se déroulera au gymnase communal. Elle fonctionnera le mercredi de 8h45 à 12h30. Une garderie spéciale sera mise en place à partir de 7h pour les parents partant travailler tôt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **III – DOMAINE DE RAJAT – DÉCISION SUR LE TYPE DE CONVENTION À CONCLURE AVEC LE FUTUR OPÉRATEUR**

Monsieur le Maire rappelle que 3 candidats restent en course pour l'exploitation du château de Rajat suite à la procédure de délégation de service public.

Il convient maintenant de choisir la convention qui sera signée entre le délégataire et la commune. Il propose de retenir la solution d'une convention d'occupation du Domaine Public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 08h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017 à 20h00**

**Présents : 21 – Pouvoirs : 5 – Absent : 1**

#### **I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 5 ET 12 JUILLET 2017**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Suite à la démission de Madame Chantal PALME de ses fonctions de conseillère municipale en date du 5 juillet dernier, Madame Marie-Laure CHENAUX, suivante sur la liste « PASSIONNÉMENT SAINT PIERRE DE CHANDIEU », est installée au sein du conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ.**

#### **III – DÉNOMINATION DE LA RÉSIDENCE SEMCODA, AVENUE AMÉDÉE RONIN (anciens logements d'instituteurs)**

En raison des travaux en cours pour la création de 6 logements dans le bâtiment des écoles par la SEMCODA, il est demandé au conseil municipal de proposer un nom afin de faciliter les démarches administratives inhérentes à cette construction.

Après avis de son équipe municipale, le Maire propose « RÉSIDENCE LE PRÉAU ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – PERSONNEL COMMUNAL – MODALITÉS D'INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL**

Les agents en formulant la demande ont la possibilité d'obtenir un temps partiel (50, 60, 70 et 80 % du temps plein). Il convient d'en fixer les modalités d'application, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **V – DÉCISIONS MODIFICATIVES 2017 – BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Il s'agit de mouvements de crédits à inscrire au budget 2017 visant à rectifier les reports de résultats 2016.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE FERMAGE SUITE À TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Suite au démarrage de la construction de logements sociaux de l'opération « LE CADRAN II », le titulaire du bail n'a pu exploiter convenablement les terrains qui lui sont loués et a vu sa surface louée réduite d'environ 6 000 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de lui accorder un dédommagement au titre de la perte de culture en procédant à une exonération de tout fermage 2017 pour tous les terrains communaux exploités.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIAVO EN SMAAVO AVEC TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AU SMAAVO**

Suite à diverses modifications de loi notamment concernant la maîtrise des eaux pluviales et la lutte contre l'érosion des sols, ainsi que la mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, il est proposé d'intégrer de nouvelles compétences à celles exercées par le SIAVO.

De ce fait, il convient de modifier les statuts du SIAVO qui devient ainsi le SMAAVO (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon) pour y intégrer les nouvelles compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VIII – VALIDATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY**

Il convient de renouveler la convention à intervenir entre l'École de Musique Vincent d'Indy et les différentes communes concernées.

Cette convention pluriannuelle a pour but de préciser les modalités de partenariat entre l'école et les communes, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 à 08h00**

**Présents : 23 – Pouvoirs : 4**

#### **I – DOMAINE DE RAJAT – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Château et partie du parc)**

Suite à l'acquisition du Domaine de Rajat par la commune, un appel d'offres en vue d'un appel à projet a été lancé.

Après étude des différents candidats, la société « PLACES OF EVENTS » a été retenue en vue d'exploiter sous le nom commercial de « château de Rajat ».

Pour cela une convention d'occupation du domaine public a été établie entre la Commune et la Société retenue, à effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il convient de valider cette convention et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de la décision.

**ADOPTÉ PAR 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand).**

#### **II – DÉTERMINATION DE LA LISTE DES EMPLOIS BÉNÉFICIAIRES D'UN LOGEMENT DE FONCTION**

Suite à l'acquisition par la Commune du Domaine de Rajat comportant notamment des logements dans les dépendances, il est nécessaire de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les obligations liées à l'octroi dudit logement. La liste sera complétée par le logement occupé par le gardien de la salle pluraliste.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 08h30.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 à 20h00**

**Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Excusé : 1 – Absente : 1**

#### **I – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017**

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/07/2017 et le 30/09/2017 dans le cadre de sa délégation générale.

**Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité**

#### **II – CLASSEMENT DE TERRAINS DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Il s'agit de classer dans le domaine public les terrains assiette du collège et les logements des professeurs. Ces terrains seront transférés plus tard au Département du Rhône, propriétaire de l'établissement.

Les terrains sur lesquels ont été construits le gymnase et les parkings sont également classés dans le domaine public. Seule la réserve foncière relèvera du domaine privé de la commune.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **III – RENOUELEMENT DU BAIL AVEC ORANGE (RELAIS TÉLÉPHONIE)**

Il convient de renouveler le bail (arrivé à échéance au 15/09/2017) avec Orange pour l'occupation de terrain communal sur lequel est implanté le relais de téléphonie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **IV – RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS POUR ACTIVITÉS D'ÉTUDES SURVEILLÉES**

Suite au retour à la semaine de 4 jours, il a été décidé de remettre en place les études surveillées pendant le temps périscolaire.

Cette activité serait assurée par un ou plusieurs enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale, moyennant une indemnité horaire fixée par le Ministère de l'Education Nationale.

Les parents des enfants accueillis s'acquitteront du prix d'un ticket de garderie par séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **V – MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET AUX ADJOINTS POUR PARTICIPER AU CONGRÈS DES**

### **MAIRES**

Le Conseil Municipal décide la prise en charge par la commune, pour les élus qui se rendront au Congrès des Maires à Paris en novembre 2017, des frais :

- d'inscription au Congrès, d'hébergement, de transports (train et taxi).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VI – CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE**

L'ancienne sirène située sur l'ancienne Mairie (désormais démolie) a été réinstallée sur le point haut du complexe sportif rue du Stade.

Cette sirène objet de la convention, implantée dans une des zones d'alerte de priorité 1 a vocation à être raccordée au SAIP (nouveau dispositif d'alerte et d'information aux populations).

Après convention avec l'Etat, ce raccordement permettra le déclenchement de cette sirène à distance. Le déclenchement manuel, en local, restera possible en cas de nécessité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Madame Marie-Laure CHENAUX absente arrive à 20h20.*

## **VII – PRÉSENTATION DU RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Chaque année, le Maire doit présenter au conseil municipal un RAPPORT SUR LE Prix et la Qualité des Services eau et assainissement.

Ce rapport établi avec les données remise par notre délégataire (VÉOLIA) sera déposé sur le portail « services » du département du Rhône.

**Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité**

## **VIII – ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Suite à la démission de Madame Chantal PALME de ses fonctions de conseillère municipale, le siège qu'elle occupait au sein du C.C.A.S. est devenu vacant.

Monsieur le Maire présente la candidature déposée par Madame Marie-Laure CHENAUX, pour représenter la liste « PASSIONNÉMENT SAINT PIERRE DE CHANDIEU » et propose un vote à bulletin secret.

**Madame Marie-Laure CHENAUX est élue au Conseil d'Administration du C.C.A.S.  
avec 26 voix.**

La séance est levée à 20h40.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2017 à 20h00**

**Présents : 24 - Pouvoirs : 3**

#### **I – CESSION DES TERRAINS DU COLLEGE AU DEPARTEMENT**

Le conseil municipal accepte de transférer au Département du Rhône, en pleine propriété et à titre gratuit, la parcelle BD 131, appartenant à la Commune, où le collège Charles de Gaulle a été construit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **II – DECISIONS MODIFICATIVES 2017**

Il s'agit de présenter les mouvements de crédits à inscrire au budget principal, eau potable et assainissement pour l'année 2017.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **III – CREATION D'UN SERVICE MUTALISE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA CCEL**

Le conseil municipal valide le projet de mutualisation de moyens avec la CCEL et autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et la CCEL en vue de la création d'un service mutualisé ressources humaines au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

**ADOPTÉ PAR 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mmes MURILLO – PONCET – DURAND)**

#### **IV – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCEL**

La Communauté de Communes de l'Est Lyonnais a modifié l'article 4 de ses statuts, du fait de la modification de son siège social, désormais fixé à Colombier Saugnieu (69) – 40, Rue de Norvège. Le Maire propose d'émettre un avis favorable

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **V – AVENANT A LA CONVENTION ANNUELLE 2017 AVEC L'ASSOCIATION MJC**

L'association MJC a engagé un projet de ludothèque- A cette occasion et pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle activité et notamment l'achat de divers matériels, le conseil municipal a décidé de lui accorder une subvention de 2 500 €. Un avenant à la convention d'objectifs signée en Mars 2017 sera donc à établir.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **VI – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR 2018**

Le conseil municipal accepte d'accorder à l'établissement Casino Supermarché situé à Saint Pierre de Chandieu, l'autorisation d'ouvrir au public 8 dimanches en journée pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **VII – PROJET D'INSTALLATION CLASSEE SORETEL A ST PIERRE DE CHANDIEU**

Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil municipal, sur la demande présentée par la société « *SORETEL* » en vue de réaliser une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Broses » à Saint Pierre de Chandieu.- Mr Le Maire propose d'émettre un avis favorable.

**ADOPTÉ PAR 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mmes MURILLO – PONCET – DURAND)**

La séance est levée à 20h38.